

**INSTITUTION MICRO-FINANCE HOPE RDC
“IMF HOPE RDC”**

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS FINANCIERS,
EXERCICE COMPTABLE 2006**

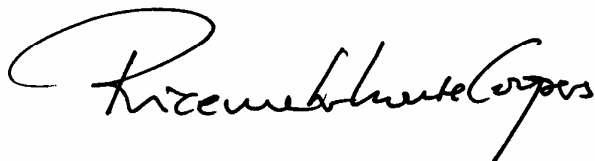
Le 31 mars 2007

Au Comité de Gestion et
à l'Assemblée Générale des Associés
de l'IMF HOPE RDC
Kinshasa/Ngaliema
République Démocratique du Congo

PricewaterhouseCoopers sprl
Immeuble MIDEMA
13, avenue Mongala
B.P. 10195 Kinshasa I, R.D.C.
Téléphone (243) 998396271
Fax (243) 812616010 / 813016485

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS FINANCIERS,
EXERCICE COMPTABLE 2006**

1. Nous avons examiné les états financiers de l'Institution Micro-Finance HOPE RDC (IMF HOPE RDC) arrêtés au 31 décembre 2006 exprimés en Francs Congolais. Ces états financiers, qui comprennent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes, ont été établis sous la responsabilité de la Direction de l'IMF HOPE RDC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, les éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la Direction, ainsi que l'appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.
3. A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, de manière sincère et fidèle la situation financière de l'IMF HOPE RDC au 31 décembre 2006 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions de la Banque Centrale du Congo.



Le 31 mars 2007

IMF HOPE RDC

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005 (Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
DISPONIBLES ET REALISATIONS A COURT TERME			
Caisses		363 232	709 761
Banques	4	105 515 234	78 275 820
Comptes clients débiteurs	5	212 717 721	89 828 285
Débiteurs divers	6	<u>3 746 971</u>	<u>2 541 558</u>
Total		<u>322 343 158</u>	<u>171 355 424</u>
IMMOBILISES			
Matériel roulant		8 169 925	9 455 149
Equipements informatiques		5 628 644	6 209 336
Matériel et mobiliers		<u>20 677 173</u>	<u>9 287 281</u>
Total	7	<u>34 475 742</u>	<u>24 951 766</u>
TOTAL ACTIF		<u>356 818 900</u>	<u>196 307 190</u>

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005

(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
EXIGIBLES			
Compte épargne (Garanties clients)	8	49 749 850	20 992 860
Créditeurs divers		-	142 980
Créanciers privilégiés	9	<u>2 478 077</u>	<u>1 232 234</u>
Total		<u>52 227 927</u>	<u>22 368 074</u>
NON EXIGIBLES			
Capital		9 250 000	9 250 000
Fonds de dotation		511 079 583	290 698 277
Plus-value de réévaluation		<u>6 377 640</u>	<u>2 097 171</u>
Total	10	<u>526 707 223</u>	<u>302 045 448</u>
COMPTES DE RESULTAT			
Résultat reporté		(128 106 332)	(29 578 358)
Résultat de l'exercice		<u>(94 009 918)</u>	<u>(98 527 974)</u>
Total		<u>(222 116 250)</u>	<u>(128 106 332)</u>
TOTAL PASSIF		<u>356 818 900</u>	<u>196 307 190</u>

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC
COMPTES DE PROFITS ET PERTES
POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<u>PRODUITS</u>			
Intérêts et autres revenus	11	97 609 161	42 210 037
Intérêts et autres		2 276 928	-
Résultat de l'exercice		<u>94 009 918</u>	<u>98 527 974</u>
		<u>193 896 007</u>	<u>140 738 011</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges du personnel	12	71 001 547	44 946 675
Charges d'exploitation	13	92 622 505	75 999 865
Autres charges	14	13 989 299	9 222 787
Dotations et provisions	15	<u>16 282 656</u>	<u>10 568 684</u>
		<u>193 896 007</u>	<u>140 738 011</u>

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2006

1. ACTIVITES

L'Institution de Micro-Finance HOPE RDC, « IMF HOPE RDC » en sigle, est une société civile de Micro-Finance. Elle a été créée le 23 avril 2004 et identifiée sur le N° 01-6-N42414F.

Elle est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Elle a pour objet social de :

1. fournir des services de micro-crédit aux agents économiques vulnérables, exclus du système bancaire classique, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et ainsi lutter contre la pauvreté ;
2. effectuer des opérations et services connexes à l'activité ci-haut indiquée, telle que les opérations de crédit-bail, la location de coffre-fort, le placement, les actions de formation ;
3. poser les actes ou opérations financières, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et pouvant amener le développement ou en faciliter la réalisation tant dans le territoire de la RDC qu'à l'étranger ;
4. s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de souscription, d'intervention ou de toute autre manière, à toutes entreprises ou sociétés ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sein ou de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

L'IMF HOPE RDC est régie par le régime de droit commun en matières fiscales et par les Arrêtés Ministériels n^{os} 004/CAB/MIN/PLAN/2004 et 003/CAB/MIN/FIN/2004 du 31 janvier 2005 portant approbation de l'agrément du projet d'investissement de l'Institution.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

- Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat ;
- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré sur instruction de la Banque Centrale du Congo en compte de résultat.

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

L'IMF HOPE RDC a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

- | | | |
|-------------------------|---|-------|
| ▪ Matériel roulant | : | 3 ans |
| ▪ Matériel informatique | : | 3 ans |
| ▪ Autres matériels | : | 3 ans |

3. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion aux 31 décembre 2006 et 2005 s'établissent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
1 \$US =	503	433

4. BANQUES

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Comptes banques générales	12 881 253	17 951 913
Comptes banques crédit rotatif	35 495 941	26 711 958
Comptes banques épargnes	<u>57 138 040</u>	<u>33 611 949</u>
	<u>105 515 234</u>	<u>78 275 820</u>

Les comptes banques générales sont constituées des avoirs en monnaie étrangère détenus auprès des banques locales pour une valeur totale de USD 25.587.

Les comptes banques crédit rotatif sont constitués principalement des avoirs en monnaie locale détenus auprès des banques locales et destinés à servir de prêts aux agents en besoin de financement.

Les comptes banques épargne sont constitués des avoirs en monnaie locale détenus auprès des banques locales et représentant l'épargne des clients ayant obtenu des prêts.

5. COMPTES CLIENTS DEBITEURS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Prêts à court terme groupe	212 191 348	86 665 743
Autres clients débiteurs	4 414 241	4 999 836
Provision sur prêts	<u>(3 887 868)</u>	<u>(1 837 294)</u>
	<u>212 717 721</u>	<u>89 828 285</u>

Les prêts sont accordés à des groupements identifiés sous le nom de banques communautaires pour une durée de 17 semaines et renouvelables par cycle. Compte tenu de l'incertitude liée à la récupération des prêts auprès de ces clients, une provision de 2 % a été constituée sur l'ensemble des prêts accordés. Les autres clients débiteurs sont constitués essentiellement des prêts à court terme en USD.

6. DEBITEURS DIVERS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Garantie locative	<u>3 746 971</u>	<u>2 541 558</u>

Le compte « Garantie locative » représente les montants payés par IMF HOPE RDC est constitué de FC 1.178.481 pour Kinshasa, de FC 730.587 pour Kisangani et de FC 1.837.903 pour Lubumbashi.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Matériel roulant</u>	<u>Equipements informatiques</u>	<u>Matériel et mobiliers</u>	<u>Total</u>
<u>Valeurs brutes</u>				
Valeur brute d'origine au 1 ^{er} janvier 2006	15 225 345	8 783 660	12 768 597	36 777 602
Acquisitions 2006	0	2 418 752	12 576 884	14 995 636
Réévaluation 2006	<u>5 534 690</u>	<u>1 148 375</u>	<u>7 278 911</u>	<u>13 961 976</u>
Valeurs brutes au 31/12/2006	<u>20 760 035</u>	<u>12 350 787</u>	<u>32 624 392</u>	<u>65 735 214</u>
<u>Amortissements</u>				
Amortis. cumulés s/val. d'origine au 01-01-2006	5 770 196	2 574 324	3 481 405	11 825 925
Dotations aux amortissements 2006	3 436 755	3 015 433	6 526 691	12 978 879
Réévaluation 2006	<u>3 383 159</u>	<u>1 132 386</u>	<u>1 939 123</u>	<u>6 454 668</u>
Amort. cumulés réévalués au 31/12/2006	<u>12 590 110</u>	<u>6 722 143</u>	<u>11 947 219</u>	<u>31 259 472</u>
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	<u>8 169 925</u>	<u>5 628 644</u>	<u>20 677 173</u>	<u>34 475 742</u>
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	<u>9 455 149</u>	<u>6 209 336</u>	<u>9 287 192</u>	<u>24 951 676</u>

Les acquisitions sont constituées essentiellement des biens reçus par subventions auprès du programme SE*CA en date du 19 juillet 2006 pour un montant de FC 14.903.531.

8. COMPTE EPARGNE (GARANTIES CLIENTS)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Compte épargne (Garanties clients)	<u>49 749 850</u>	<u>20 992 860</u>

Au 31 décembre 2006, le compte « Epargne » représentent les fonds d'épargne des clients auprès de différentes banques dont FC 25.819.110 à Kinshasa, FC 10.757.800 à Kisangani et FC 13.172.940 à Lubumbashi.

9. CREANCIERS PRIVILEGIÉS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Créances privilégiées	<u>2 478 077</u>	<u>1 232 234</u>

Ce compte représente l'impôt professionnel sur le revenu (IPR) et les cotisations sociales du mois de décembre 2006 payés en janvier 2007 pour respectivement FC 1.649.426 à Kinshasa et FC 828.651 à Lubumbashi.

10. FONDS PROPRES

		<u>2006</u>	<u>2005</u>
Capital social	(a)	9 250 000	9 250 000
Fonds de dotation	(b)	511 079 583	290 698 277
Plus-value de réévaluation	(c)	<u>6 377 640</u>	<u>2 097 171</u>
		<u>526 707 223</u>	<u>302 045 448</u>

(a) Le montant du capital social est l'équivalent de USD 25.000 entièrement libéré à la création et représenté par 1.000 parts sociales réparties de la manière suivante :

	<u>Parts</u>
HOPE INTERNATIONAL	99 %
Nathan D. Hulley	<u>1 %</u>
	<u>100 %</u>

- (b) Les fonds de dotation représentent les subventions non remboursables accordées par la maison-mère HOPE-INTERNATIONAL en vue de soutenir les activités de l'IMF HOPE RDC.
- (c) La plus-value résulte de la réévaluation légale des immobilisations au 31 décembre 2006.

11. INTERETS ET AUTRES REVENUS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Intérêts sur prêts	97 162 281	39 352 142
Frais administratifs et autres produits	<u>446 880</u>	<u>2 857 895</u>
	<u>97 609 161</u>	<u>42 210 037</u>

Le montant de FC 97.162.281 concerne les intérêts sur les crédits octroyés par IMF HOPE RDC aux banques communautaires durant l'exercice 2006. Il a été de FC 52.488.265 à Kinshasa, de FC 23.179.026 à Kisangani et de FC 21.494.990 à Lubumbashi.

12. CHARGES DU PERSONNEL

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Salaires	56 917 435	38 504 248
Charges du personnel taxes	6 209 335	2 994 745
Frais soins médicaux	<u>7 874 777</u>	<u>3 447 682</u>
	<u>71 001 547</u>	<u>44 946 675</u>

13. CHARGES D'EXPLOITATION

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Loyers, eau et électricité (a)	12 547 377	12 288 751
Communication (b)	12 342 123	9 272 627
Fournitures du bureau (c)	15 883 499	12 358 257
Transports consommés (d)	27 240 351	24 048 735
Honoraires consultants	5 340 752	1 906 106
Frais bancaires	4 463 897	3 243 876
Entretien & réparation	5 385 215	4 701 617
Autres	<u>9 419 291</u>	<u>8 179 896</u>
	<u>92 622 505</u>	<u>75 999 865</u>

(a) Le montant de FC 12.547.377 est constitué de frais de loyers des bureaux des agences pour FC 12.038.568 et de la facturation de la REGIDESO et de la SNEL pour un montant total de FC 508.809.

(b) Le montant de FC 12.342.123 représente le paiement en communication prépayées pour un montant de FC 9.151.485 et le paiement de l'abonnement Internet chez MICRO-COM des agences pour un montant de FC 3.131.677.

(c) Le montant de FC 15.883.499 est constitué principalement des dépenses liées à l'achat des consommables des bureaux pour FC 8.569.297, des frais de photocopies et impressions pour FC 2.393.724 et consommations en carburant pour 4.378.862.

(d) Le solde de FC 27.240.351 représente essentiellement les dépenses engagées pour le déplacement des administratifs pour un montant de FC 6.068.654 et de FC 16.479.910 pour celui des agents de terrain.

14. AUTRES CHARGES

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Frais légaux (DGI/IPR)	10 496 967	8 507 772
Autres frais légaux	<u>3 492 332</u>	<u>715 015</u>
	<u>13 989 299</u>	<u>9 222 787</u>

15. DOTATIONS ET PROVISIONS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Dotations aux amortissements	14 232 082	8 829 411
Provisions pour dépréciation crédits	<u>2 050 574</u>	<u>1 739 273</u>
	<u>16 282 656</u>	<u>10 568 684</u>

* * *
*
*